



Condition générales du service Evidence

Avril 2021

**XMCO - Cabinet de Conseil en Sécurité des
Systèmes d'Information**

www.xmco.fr

info@xmco.fr

Tel : +33 (0)1 79 35 29 30

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Historique du document

Version	Date	Commentaire	Responsable
1.0	02/04/2021	Publication du document	XMCO

PREAMBULE

La société XMCO (Ci-après dénommée « **XMCO** »), Société par actions simplifiée au capital de 38 120€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 430 137 711, numéro TVA FR2009430137711, dont le siège social est situé au 18 rue Bayard 75008 PARIS, édite un service d'auto-évaluation à la certification (Ci-après le « **Service Evidence** » ou le « **Service** ») à la norme Payment Card Industry-Data Security Standard (Ci-après « PCI-DSS ») accessible à partir d'un espace réservé sur son site Internet institutionnel <https://www.xmco.fr/> (Ci-après le « **Site** »).

Les présentes conditions générales du Service Evidence (Ci-après les « **Conditions Générales du Service** » ou « **CGS** ») ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du Service Evidence. Elles constituent l'intégralité du **Contrat** conclu entre le Client et XMCO, à l'exclusion notamment des conditions générales d'achat du Client et de tous autres documents, accords ou discussions précédentes. Le Client et XMCO sont individuellement ou conjointement dénommés la ou les « **Partie(s)** ».

1 DEFINITIONS

Dans les Conditions Générales du Service, les termes commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-dessous, qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

« Administrateur » : désigne un Utilisateur habilité par le Client :

- à créer et utiliser le Compte Client au nom et pour le compte du Client afin d'utiliser le Service,
- à rattacher d'autres Utilisateurs au Compte Client et à leur attribuer un profil (Utilisateur Privilégié d'entreprise ou Utilisateur Simple) et à leur assigner :
 - pour l'Utilisateur Privilégié d'entreprise : des SAQ, Quiz, Formation. Etant précisé que l'Utilisateur Privilégié d'entreprise peut sélectionner les SAQ parmi les questionnaires disponibles.
 - pour l'Utilisateur Simple d'entreprise : des Quiz et Formation.
- à administrer les Utilisateurs Simple d'entreprise

et les Utilisateurs Privilégiés d'entreprise,

- à passer les Commandes.

« Authentification » : désigne la procédure de vérification de l'Identifiant et du Mot de passe lors de toute demande d'accès au Service Evidence.

« Client » : désigne toute Entreprise ou Indépendant ayant passé une Commande.

« Client Indépendant » : désigne toute personne physique agissant dans le cadre de ses activités professionnelles.

« Commande » : désigne la souscription du Client au Service.

« Compte Client » : désigne l'espace dédié mis à la disposition du Client et qui permet à ce dernier d'accéder au et d'utiliser le Service Evidence.

« Compte Utilisateur » : désigne le compte d'accès au et d'utilisation du Service de chaque Utilisateur, rattaché au Compte Client.

« Conditions Générales du Service » ou « CGS » ou « Contrat » : désigne les présentes Conditions Générales du Service Evidence.

« Documentation » : désigne toute information décrivant les fonctionnalités et les modalités d'usage du Service.

« Entreprise » : désigne toute personne morale agissant dans le cadre de ses activités professionnelles.

« FAQ » : désigne les modules d'information élaborés par XMCO et mis à disposition du Client et, le cas échéant, de ses Utilisateurs dans le cadre de la fourniture du Service Evidence.

« Formation » : désigne les supports pédagogiques sur une thématique liée à la sécurité informatique élaborés par XMCO et mis à disposition du Client et des Utilisateurs dans le cadre de la fourniture du Service Evidence.

« Identifiant » : désigne l'adresse électronique renseignée soit par un Administrateur, soit par un Utilisateur lors de la création de son Compte qui,

associé à son Mot de passe, lui permet d'accéder au Service Evidence.

« Incident » : désigne un évènement causant une interruption ou un dysfonctionnement de tout ou partie du Service.

« Jeton » : désigne une unité de crédit allouée au Compte Client et permettant au Client et, le cas échéant, aux Utilisateurs de réaliser les Formations, les Quiz et les SAQ ayant une durée de validité de douze (12) mois à compter de la Commande.

« Mot de passe » : désigne la suite de caractères choisie par le Client, par un Administrateur et par un Utilisateur, constituant son code personnel et confidentiel, qui, associé à son Identifiant, lui permet d'accéder soit au Compte Client soit au Compte Utilisateur et d'utiliser le Service Evidence.

« Offre SAQ » ou « Pack SAQ » : désigne l'offre souscrite par le Client dans le cadre de la fourniture du Service Evidence par XMCO donnant droit à la délivrance de Jetons utilisables pour des Formations, des SAQ et/ou des Quiz.

« Quiz » : désigne un enchaînement de questions associées à une thématique, mis à disposition du Client et, le cas échéant, de ses Utilisateurs dans le cadre de la fourniture du Service Evidence et permettant d'évaluer les connaissances de celui-ci sur le thème choisi.

« Rapport » : désigne la restitution des réponses apportées par l'Utilisateur à un SAQ, sans analyse, ni conseil de la part de XMCO fournit au Client dans un format standard, lisible et utilisable par le Client tels que .docx ou .pdf.

« Self-Assessment Questionnaire » ou « SAQ » : désigne le questionnaire d'auto-évaluation établi par XMCO et mis à disposition du Client et, le cas échéant, de ses Utilisateurs dans le cadre de la fourniture du Service Evidence.

« Service Evidence » ou « Service » : désigne le service d'auto-évaluation à la certification à la norme PCI-DSS édité par XMCO incluant la mise à disposition d'un Compte Client, et le cas échéant, de Comptes Utilisateur et permettant au Client et, le cas échéant, à ses Utilisateurs d'accéder et d'utiliser les

FAQ, de suivre les Formations, de répondre aux Quiz, de réaliser des SAQ et d'obtenir les Rapports.

« Site » : désigne le site Internet, accessible à l'adresse URL <https://www.xmco.fr/>, édité par XMCO, à partir duquel le Client et, le cas échéant, les Utilisateurs peuvent accéder et utiliser le Service Evidence.

« Utilisateur indépendant » : désigne le Client Indépendant.

2 DISPOSITIONS GENERALES SUR LA COMMANDE DU SERVICE

2.1 L'accès et l'utilisation du Service Evidence sont subordonnés à la passation d'une Commande. Lorsque la Commande est passée par une personne agissant au nom et pour le compte du Client, cette dernière déclare et garantit XMCO qu'elle a le pouvoir et la capacité nécessaires pour représenter et engager le Client dans les conditions prévues au présent Contrat. XMCO se réserve le droit de vérifier, à tout moment, l'exactitude des informations communiquées par ou pour le compte du Client et de demander des documents justificatifs. XMCO se réserve le droit de refuser la Commande en cas d'informations incomplètes, erronées ou frauduleuses.

2.2 Choix du Service. Préalablement à toute Commande et utilisation du Service, le Client doit prendre connaissance des CGS . Pour obtenir des informations concernant le Service ou pour s'assurer que le Service est adapté à ses besoins, ainsi qu'aux besoins des Utilisateurs, le Client peut contacter XMCO en utilisant le formulaire de contact mis à sa disposition ou en contactant le service support à l'adresse électronique evidence@xmco.fr

2.3 Exactitude des informations transmises. Le Client reconnaît que les informations qu'il fournit ou qui sont fournies en son nom et pour son compte au cours de la procédure de souscription sont nécessaires à la détermination de l'Offre SAQ adaptée à ses besoins. Ainsi, il appartient au Client de s'assurer de l'exactitude et de la véracité des informations transmises à XMCO. XMCO ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis du Client du fait de l'inadéquation de l'Offre SAQ souscrite par le Client en raison du caractère inexact ou imprécis des

informations qui lui auront été transmises par le Client ou pour son compte.

2.4 Acceptation des CGS. L'accès et l'utilisation du Service Evidence sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes CGS. Ainsi, avant de passer Commande et d'accéder au Service Evidence, le Client doit prendre impérativement connaissance des Conditions Générales du Service Evidence qui sont accessibles et consultables préalablement au paiement.

En acceptant les CGS, le Client reconnaît :

- en avoir pris connaissance, et les accepter expressément.
- les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter du premier accès au Service Evidence.
- avoir pleinement conscience de ses obligations.
- que toute opération effectuée après Authentification avec l'Identifiant et le Mot de passe est réputée effectuée par ou au nom et pour le compte du Client.
- qu'il lui appartient de veiller à leur respect par tout Utilisateur.

3 DISPOSITIONS SPECIFIQUES SUR LA COMMANDE DU SERVICE

3.1 Commande par un Client Entreprise. Un Client Entreprise ne peut pas commander le Service sur le Site. Pour passer une Commande, la personne agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise doit adresser une demande à XMCO au moyen d'un formulaire de contact dûment complété sur le Site.

3.2 Commande par un Client Indépendant. Pour passer Commande, le Client Indépendant doit suivre les étapes suivantes :

- a) Accéder au parcours de souscription au Service sur le Site.
- b) Répondre aux questions afin de permettre à XMCO de lui proposer une Offre SAQ.
- c) Compléter le formulaire de création de Compte client et de paiement en :
 1. renseignant les champs marqués comme obligatoires.
 2. choisissant le nombre de SAQ qu'il souhaite

3. choisissant un Mot de passe en respectant les règles de robustesse définies par XMCO.
- d) Prendre connaissance et accepter les présentes Conditions Générales du Service.
 - e) Demander la création de son Compte Client et demander à procéder au paiement de la Commande en cliquant sur le bouton « Créez votre compte et payez » affiché sur le formulaire susvisé.

3.3 Commande ultérieure de Jetons. A compter de l'activation du Compte Client, le Client Indépendant peut Commander des Jetons supplémentaires et/ou des SAQ afin de prolonger l'utilisation du Service. La Commande peut être passée depuis le Compte Client.

4 CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE EVIDENCE – FONCTIONNALITES

4.1 Respect de la réglementation. Le Service doit être utilisé dans le respect des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales. Sont notamment interdites, sans que cette liste présente un caractère exhaustif, (a) les utilisations abusives ou frauduleuses du Service, notamment les utilisations de nature à mettre en péril la stabilité et la sécurité des systèmes de XMCO ou pouvant entraîner une dégradation de la performance du Service fourni aux tiers par XMCO, (b) les activités d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du Service (notamment les scans de ports, le *sniffing*, le *spoofing*, et plus généralement les attaques sortantes à partir du Service mis à disposition par XMCO), (c) toute utilisation ou tentative d'utilisation de toute technique assimilable à du *spamming*.

4.2 Engagements du Client. En accédant au et en utilisant le Service Evidence, le Client s'interdit :

- Toute utilisation du Service Evidence contraire aux présentes Conditions Générales du Service, notamment en diffusant des contenus contraires aux législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales.
- Toute action pouvant créer un préjudice quelconque à XMCO et aux tiers.
- Toute action pouvant porter atteinte aux droits

de tiers.

- De diffuser, déposer, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser le Service Evidence, de le détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte à la sécurité du Service Evidence.
- De nuire, d'entraver, de fausser le bon fonctionnement du Site et/ou du Service Evidence.
- De sonder, de scanner, d'analyser techniquement le Site et/ou le Service Evidence.
- De tester la vulnérabilité, les performances, les fonctionnalités du Site et/ou du Service Evidence pour tout autre raison que celles nécessaires à son utilisation.
- De porter atteinte aux marques et logotypes de XMCO.
- De contourner les moyens mis en œuvre par XMCO afin de garantir la sécurité du Site et du Service Evidence.
- L'emploi de tous moyens permettant de contourner les techniques d'Authentification mises en œuvre par XMCO et nécessaires à la connexion au Service Evidence.
- D'accéder et de se maintenir sans autorisation au sein d'espaces normalement accessibles après Authentification préalable alors qu'il ne dispose ni des droits, ni des moyens d'Authentification nécessaires.

Le Client s'engage à agir de façon sincère et loyale dans le cadre de l'utilisation du Service Evidence.

Le Client se porte-fort du respect par les Utilisateurs des stipulations susvisées.

4.3 Engagements et obligations de XMCO. XMCO s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à (i) réaliser les diligences nécessaires à la fourniture du Service, conformément aux caractéristiques, modalités et niveaux de service prévus au Contrat, (ii) disposer d'une équipe compétente en charge de l'assistance du Client et de la gestion des Incidents, ainsi qu'à (iii) assurer la disponibilité et la sécurité du Service suivant les modalités et niveaux de performance prévus au Contrat.

4.4 Connexion. Pour utiliser le Service, le Client doit disposer, à ses frais et sous sa responsabilité, d'une connexion au réseau Internet. Le Client reconnaît

que le réseau Internet peut être exposé à des aléas techniques et présente des risques de sécurité extérieurs aux moyens techniques mis en œuvre par XMCO dans le cadre du Service. XMCO n'est pas responsable des défaillances des fournisseurs d'accès au réseau Internet ou de tout tiers (notamment un défaut de fiabilité des lignes de connexion, une fluctuation de la bande passante, interruptions), ni des conséquences desdites défaillances, notamment lorsqu'elles entraînent une indisponibilité et/ou une discontinuité du Service.

4.5 Prérequis techniques. Le Client est informé que le Service est compatible avec les versions récentes des navigateurs Google Chrome, Firefox Safari, Microsoft Edge (hors version mobile de ces navigateurs). En conséquence, il appartient au Client de s'assurer que les Utilisateurs n'utilisent pas un navigateur ou une version obsolète occasionnant des difficultés d'accès ou d'utilisation du Service Evidence. L'appareil utilisé par le Client ainsi que les Utilisateurs pour accéder au Service Evidence doit disposer d'un système d'exploitation et d'un navigateur Internet capables de fonctionner avec les applications web et compatibles HTML5. Il appartient au Client de (i) s'assurer de sa capacité et de celle des Utilisateurs d'accéder en toute sécurité au Service Evidence, (ii) vérifier que la configuration de son navigateur et de son système d'exploitation ainsi que ceux utilisés par les Utilisateurs permettent l'utilisation du Service Evidence, (iii) résoudre tout bogue affectant ledit navigateur et/ou ledit système d'exploitation, (iv) détecter et de gérer tout virus susceptible d'affecter l'appareil utilisé pour accéder et utiliser le Service, (v) prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses matériels, logiciels et données, notamment pour empêcher toute contamination par un virus ou autre programme informatique malveillant.

4.6 Authentification. Le Client est responsable de la gestion et de la confidentialité de l'Identifiant et du Mot de passe nécessaires pour se connecter au Compte Client et utiliser le Service. Le Client s'assure notamment que les Utilisateurs ont connaissance et respectent les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'Authentification. Le Client supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, de la divulgation, ou de l'utilisation frauduleuse ou illicite des Identifiants et Mots de passe des Utilisateurs et du Client, la responsabilité de XMCO ne pouvant en

aucun cas être engagée à ce titre. Le Client s'engage à informer XMCO sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des Identifiants et Mots de passe, et à procéder immédiatement au renouvellement desdits Identifiants et Mots de passe. Dans l'hypothèse où un Utilisateur ne serait pas en mesure de renseigner son Mot de passe, XMCO met à sa disposition une procédure lui permettant de demander son renouvellement. Le Mot de passe nouvellement créé est soumis aux règles de robustesse définies par XMCO. Pour déverrouiller ledit Compte Client ou Compte Utilisateur, la procédure suivante doit utiliser le formulaire de contact mis à sa disposition ou contacter le service support à l'adresse électronique evidence@xmco.fr

Le Client doit veiller à se déconnecter du Service Evidence lorsqu'il le quitte. Il est expressément déconseillé au Client de préenregistrer dans son navigateur son Identifiant et/ou son Mot de passe.

4.7 Suspension du Service. XMCO se réserve le droit de suspendre tout ou partie du Service, dans l'hypothèse (a) d'un risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes d'information de XMCO, du Service et/ou des données du Client, (b) d'une maintenance planifiée, (c) d'une demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente ou (d) du non-respect de tout ou partie des CGS. Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité, et notamment dans les hypothèses décrites aux points (a), (c) et (d) ci-dessus, ainsi qu'en cas d'utilisation illicite ou frauduleuse du Service, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, et plus généralement, de toute utilisation sur la base de laquelle la responsabilité de XMCO serait mise en cause. Dans la mesure du possible, et sous réserve des cas de réquisitions judiciaires et administratives et de non-respect des présentes CGS, XMCO veille à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement du Service. Les suspensions susvisées ne déchargent aucunement le Client de son obligation de payer l'intégralité des montants dus à XMCO. Dans l'hypothèse où elles résultent d'un manquement du Client à ses obligations, les suspensions susvisées interviennent sans préjudice du droit pour XMCO de résilier le Contrat et de demander réparation du préjudice subi.

4.8 Actions réalisables sur le Service par l'Administrateur. Après Authentification au Compte Client, l'Administrateur peut réaliser les actions suivantes :

- Rattacher des Utilisateurs au Compte Client en qualité d'Utilisateur Simple, d'Utilisateur Privilégié ou d'Administrateur,
- Affecter les Utilisateurs Simples et Utilisateurs Privilégiés à des Formations et/ou des Quiz et déterminer une date limite pour leur réalisation,
- Affecter les Utilisateurs Privilégiés à des SAQ.
- Supprimer des Utilisateurs,
- Passer des Commandes de Pack SAQ .

4.9 Actions réalisables sur le Service par l'Utilisateur Simple. Après Authentification, l'Utilisateur Simple peut réaliser les actions suivantes :

- Consulter les FAQ,
- Réaliser des Formations,
- Répondre aux Quiz,
- Réaliser le SAQ,
- Visualiser et télécharger le Rapport,
- Visualiser les informations le concernant (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, titre, nom de l'entreprise, SIRET, l'adresse postale de l'entreprise).

4.10 Actions réalisables sur le Service par l'Utilisateur Privilégié. Après Authentification, l'Utilisateur Privilégié peut réaliser sur le Service Evidence les actions suivantes :

- Consulter les FAQ,
- Réaliser des Formations,
- Répondre aux Quiz,
- Réaliser le SAQ,
- Visualiser et télécharger le Rapport,
- Visualiser les informations le concernant (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, titre, nom de l'entreprise, SIRET, l'adresse postale de l'entreprise).

4.11 Utilisation des Jetons pour la réalisation des Formations, Quiz et SAQ. Après la souscription au Service, en fonction du Pack SAQ choisi, XMCO crédite des Jetons sur le Compte Client. La réalisation d'une Formation, d'un Quiz ou d'un SAQ par le Client ou des Utilisateurs quels qu'ils soient s'impute sur le nombre total de Jetons crédités au

Compte Client. Chaque Formation, Quiz et SAQ emporte respectivement la consommation d'un Jeton. Pour les Formations et les Quiz, un Jeton est décompté du Compte Client dès lors qu'une Formation ou un Quiz est initié. Pour les SAQ, le Jeton est décompté une fois le SAQ terminé.

4.12 Suppression du Compte Client et du Compte Utilisateur. Un Compte Client ou un Compte Utilisateur peut supprimé par les Utilisateurs au moyen d'une fonctionnalité fournie à cet effet. En cas de manquement par l'Utilisateur aux présentes CGS, constaté par XMCO ou par un tiers, XMCO pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser dans les meilleurs délais ce manquement, y compris suspendre l'accès à tout ou partie du Service ou supprimer le Compte concerné, dans la mesure où ces mesures sont nécessaires à la protection des intérêts de XMCO et de nature à garantir le bon fonctionnement et la sécurité du Service.

La suppression du Compte Client doit faire l'objet d'une demande via le formulaire de contact ou en contactant le service support à l'adresse électronique evidence@xmco.fr.

4.13 Evolution du Service et des CGS.

XMCO peut, à tout moment et de plein droit, modifier les conditions et fonctionnalités du Service sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation au bénéfice du Client ou des Utilisateurs. Il appartient au Client de prendre connaissance des CGS et des évolutions notamment dans le cadre de chaque nouvelle Commande. XMCO est donc susceptible de modifier les CGS en cas d'évolution du Service ou de la réglementation applicable. Ces modifications seront applicables à toute nouvelle Commande. Si le Service est en cours d'utilisation au jour de la modification des CGS, le Client est notifié par courrier électronique ou via le Compte Client, de toute modification des CGS en vigueur. Les modifications des CGS n'entreront en application que trente (30) jours calendaires après l'envoi de la notification susvisée. Le Client est expressément informé que les modifications des CGS consécutives à une évolution réglementaire ou légale peuvent s'appliquer immédiatement afin que XMCO se conforme aux obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise. Lorsque les modifications sont considérées par celui-ci comme lui étant défavorables, le Client peut, résilier le Service par lettre recommandée avec accusé de

réception, dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de l'entrée en application des nouvelles CGS.

5 MISE EN GARDE DU CLIENT SUR LE RAPPORT

5.1 Le Client est expressément informé que le Rapport consiste à compiler les réponses apportées par un Utilisateur à un SAQ élaboré par XMCO sans conseil, ni assistance de la part de XMCO.

5.2 Le Client reconnaît expressément que la mise à disposition du Rapport ne saurait être interprété comme ou valoir délivrance d'une certification par XMCO, ni validation du niveau de conformité du Client au regard de la norme PCI-DSS. Le Client reconnaît également que le Rapport ne constitue pas un plan d'actions, ni une projection ou un engagement de la part de XMCO quant à l'éventuelle obtention par le Client de la certification PCI-DSS.

5.3 La responsabilité de XMCO ne saurait donc être engagée par le Client du fait des conséquences qu'il tirera du Rapport ou si le Client n'obtient pas la certification PCI-DSS.

6 CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Prix du Service. La souscription au Service Evidence est subordonnée au paiement de l'intégralité du prix de la Commande. Le prix du Service Evidence facturé est celui en vigueur à la date de Commande. Sauf stipulation contraire, le prix est exprimé en euros. Lorsqu'ils sont mentionnés hors taxes, la TVA ainsi que toute autre taxe applicable au Service s'ajoute au prix du Service. A défaut, le prix est exprimé toutes taxes comprises. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la Commande.

Tout usage d'un Service (Formation, Quiz ou SAQ) donne lieu à la consommation d'un Jeton, qui ne donnera pas lieu à remboursement de la part de XMCO.

6.2 Modification du prix. XMCO se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment. Les changements de prix sont immédiatement applicables à toute nouvelle Commande.

6.3 Facturation. Le Service est facturé par XMCO à la Commande. Après chaque paiement d'une Commande, XMCO adresse au Client une facture par voie électronique. Chaque facture est communiquée au Client par XMCO par courrier électronique ou mise à disposition du Client dans le Compte Client. Il appartient au Client de la conserver pour la durée prescrite par la loi applicable. Les factures mises à la disposition du Client dans le Compte Client y demeurent pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date de mise à disposition.

6.4 Paiement intégral des Commandes. Le paiement intégral doit être effectué par le Client par carte bancaire ou par virement à la Commande. Le Client est seul responsable du paiement du Service Evidence dans les conditions définies par les présentes. En tout état de cause, le Service n'est mis à disposition du Client qu'après réception par XMCO du paiement intégral de la Commande émanant du Client.

6.5 En cas de défaut ou de retard de paiement, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice de la possibilité pour XMCO de demander, sur justification, une indemnisation complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de ladite indemnité forfaitaire.

7 SUPPORT

7.1 Pour toutes questions relatives au Service Evidence ou en cas d'Incident, la cellule d'assistance de XMCO peut être contactée par courrier électronique à l'adresse suivante : evidence@xmco.fr

7.2 Le support est fourni en français, aux heures ouvrées de XMCO.

8 PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1 Le Site, le Service Evidence et chacun des éléments qui les composent (notamment, mais non exclusivement, logiciels, documentation), sont protégés par des droits de propriété intellectuelle dont XMCO est titulaire, ou dont ses prestataires

sont titulaires ou qui ont été concédés à XMCO en licence par des tiers. Ils demeurent la propriété exclusive de XMCO ou des tiers lui ayant concédé le droit de les utiliser.

8.2 En contrepartie de la Commande et, sous réserve de son paiement intégral par le Client, XMCO concède au Client le droit d'accéder et d'utiliser le Service, à titre non-exclusif, uniquement dans le cadre de l'utilisation dudit Service et dans les limites et pour la durée du Contrat.

8.3 Le Client ne peut pas utiliser la dénomination sociale XMCO, ou mentionner la dénomination XMCO, les marques, les logotypes et tous les signes distinctifs associés qui sont la propriété de XMCO ou qui ont été concédés à XMCO en licence par des tiers.

8.4 Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne le Site et / ou le Service Evidence sous une autre URL.

8.5 Sous réserve des dispositions légales d'ordre public applicables, le Client n'est pas autorisé à décompiler les logiciels, codes et algorithmes utilisés par XMCO dans le cadre du Service, notamment à des fins de rétro-ingénierie.

9 SOUS-TRAITANCE

9.1 XMCO peut librement avoir recours, dans le cadre de l'exécution des CGS, à des tiers fournisseurs, sans avoir à en informer le Client ou à solliciter son autorisation préalable.

9.2 XMCO demeure responsable des sous-traitants auxquels elle a recours pour exécuter ou tout partie du Service.

10 LIMITATION DE RESPONSABILITE – INDEMNISATION - GARANTIE

10.1 Garantie. Le Client est informé qu'en raison du développement continu de nouvelles techniques et/ou des évolutions de la norme PCI-DSS, XMCO ne garantit que la conformité du Service à la Documentation. Cette garantie n'est pas applicable si le Service (i) a été modifié, sauf par XMCO, (ii) n'a pas été utilisé conformément aux conditions d'utilisation définies au Contrat par XMCO ou encore

(iii) si aucune Commande n'a pas été payée. Le Client est seul responsable de la vérification des résultats obtenus par l'utilisation du Service. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service par les Utilisateurs qu'il autorise.

10.2 Limitation de responsabilité. Sans préjudice de toute stipulation contraire des présentes, n'ouvre pas droit à réparation au bénéfice du Client (i) tout préjudice financier ou commerciale (tel que perte de bénéfices, perte d'exploitation, de profit, ralentissement ou interruption d'activités, préjudice commercial ou trouble commercial quelconque), (ii) toute perte, destruction ou altération de données, (iii) toute défaillance du Client à l'obtention de la certification PCI-DSS ou (iv) tout autre dommage indirect. La responsabilité de XMCO pour toute action ou réclamation résultant ou en rapport avec l'objet du Contrat (y compris les frais d'avocat) ne pourra excéder le montant de la Commande passée par le Client au cours de la période de douze (12) mois précédant l'action ou la réclamation. Les limitations énoncées dans le présent article s'appliquent pour toute réclamation et procédure quel que soit le fondement juridique.

10.3 Indemnisation. Lorsque le Service est susceptible de faire l'objet d'une plainte pour atteinte aux droits visés dans le présent article ou aux droits des tiers, XMCO pourra, à son choix et à ses frais, (i) modifier le Service pour qu'il ne constitue plus une atteinte, mais qu'il offre les fonctionnalités similaires, ou (ii) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service conformément au Contrat ou, si (i) et (ii) ne peut raisonnablement être atteint, (iii) prononcer la résiliation du Contrat, supprimer l'accès du Client au Service.

10.4 Tiers. XMCO ne prend aucun engagement envers des tiers, et notamment les Utilisateurs. Aucune stipulation ne peut être interprétée comme créant des tiers bénéficiaires du Contrat. Le Client est seul responsable de la gestion des tiers, dont les Utilisateurs. En conséquence, le Client s'engage à tenir XMCO indemne de tout frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de XMCO par un tiers, dont les Utilisateurs.

10.5 Le Client s'engage à tenir XMCO exempt de tout paiement de dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à l'encontre du Client et/ou d'un

Utilisateur à la suite d'un préjudice résultant d'une utilisation du Site et/ou du Service Evidence non conforme aux présentes CGS, aux législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales.

10.6 Le Client reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour XMCO de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement le Service Evidence, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes Conditions Générales du Service par le Client.

11 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – COOKIES ET TRACEURS

XMCO met à disposition du Client et des Utilisateurs une Politique de confidentialité accessible sur le Site.

12 CONFIDENTIALITE

12.1 Sont considérées comme des informations confidentielles, (i) les conditions du Contrat, (ii) la Documentation, (iii) toute information pouvant être qualifiée de secret des affaires au sens de la réglementation et notamment de la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires, ainsi que toutes les informations communiquées entre les Parties, ou auxquelles les Parties ont accès dans le cadre de l'exécution du Contrat, et ce quelle qu'en soit la forme et la nature. Pour qu'une information soit considérée comme confidentielle, il n'est pas nécessaire que son caractère confidentiel soit mentionné sur le document ou autre support contenant ladite information, ou qu'il soit précisé au moment où l'information est divulguée.

12.2 Chacune des Parties s'engage, concernant les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle est récipiendaire ou auxquelles elle a accès dans le cadre de l'exécution du présent Contrat : (a) à n'utiliser lesdites informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat, (b) à préserver la confidentialité desdites informations en mettant en œuvre des mesures identiques à celles mises en œuvre pour protéger ses propres informations confidentielles, et (c) à ne donner accès auxdites informations confidentielles qu'à ceux de

ses collaborateurs ayant besoin d'en connaître eu égard à leur fonction, sous réserve que ces destinataires soient préalablement informés du caractère confidentiel desdites informations, et qu'ils soient liés par un engagement de confidentialité au moins équivalent au présent Article.

12.3 Chacune des Parties est également autorisée à communiquer les informations confidentielles de l'autre Partie à ses conseils dès lors que ceux-ci font partie d'une profession réglementée soumise au secret professionnel (tels qu'avocats, experts-comptables ou commissaires aux comptes).

12.4 Chacune des Parties s'interdit de divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à d'autres personnes que celles susvisées sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et se porte-fort du respect de la confidentialité desdites informations par toutes les personnes auxquelles elle les divulgue.

12.5 Chacune des Parties s'engage à respecter son obligation de confidentialité pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant une période de deux (2) ans à compter de sa fin, quel qu'en soit la cause.

12.6 Les engagements de confidentialité définis ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie récipiendaire peut démontrer que (a) la Partie récipiendaire en avait légitimement connaissance sans être obligée de les garder confidentielles, avant que l'autre Partie ne les lui communique ou ne lui y donne accès, (b) elles ont été communiquées à la Partie récipiendaire par un tiers de manière légitime et avec autorisation de les divulguer, ou (c) la divulgation desdites informations a été autorisée par l'autre Partie dans les conditions prévues au Contrat.

12.7 Nonobstant ce qui précède, chacune des Parties se réserve la possibilité de divulguer des informations reçues de l'autre Partie (a) dans la limite strictement nécessaire à la défense de ses droits, étant précisé qu'en ce cas, les informations confidentielles de l'autre Partie sont conservées le temps nécessaire à l'administration de la preuve, et ne peuvent être divulguées qu'aux seules personnes ayant besoin d'en connaître dans le cadre de l'action ou de la procédure en cause (notamment juridictions, auxiliaires de justice, officiers

ministériels), lesquelles sont soumises au secret professionnel ou, à défaut, liées par un accord de confidentialité, et (b) à la requête d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, étant précisé qu'en pareil cas, la divulgation sera strictement limitée à la demande de ladite autorité, et que, sous réserve de toute disposition légale ou injonction contraire, la Partie récipiendaire informe l'autre Partie de ladite requête.

13 DUREE ET RESILIATION

13.1 Le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois .

A l'issue de la durée de douze (12) mois précitée, les Jetons non consommés par le Client ne donneront pas lieu à remboursement.

S'il souhaite poursuivre l'utilisation du Service, le Client devra souscrire un nouveau Pack SAQ.

13.2 En cas de résiliation anticipée des CGS par le Client, ce dernier ne peut prétendre à aucun remboursement des Jetons non utilisés.

13.3 En cas d'épuisement des Jetons crédités sur le Compte Client, le Client peut renouveler le Service en procédant à une nouvelle Commande conformément au Contrat.

13.4 Résiliation pour manquement. En cas de manquement par l'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge et notamment en cas de non-respect des conditions financières et/ou des Conditions d'utilisation du Service, le Contrat peut être résilié par courrier recommandé avec accusé de réception après qu'une notification des manquements en cause ait été adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à la Partie défaillante et soit restée sans effet pendant plus de sept (7) jours calendaires. Nonobstant ce qui précède, en cas d'utilisation malveillante, illicite ou frauduleuse du Service, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, XMCO peut, de plein droit, résilier le Contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception et sans mise en demeure préalable. Cette stipulation ne remet pas en cause le droit pour XMCO de suspendre ou d'interrompre le Service dans les conditions prévues au Contrat, notamment en cas de non-respect des dispositions du Contrat. La résiliation pour manquement est sans

préjudice des dommages et intérêts éventuels pouvant être réclamés à la Partie défaillante.

14 DISPOSITIONS GENERALES

14.1 Capacité. Chaque Partie déclare et garantit posséder l'autorité et la capacité nécessaire à la conclusion du Contrat et à l'exécution des obligations lui incombant. XMCO et le Client déclarent et garantissent notamment disposer de toutes les autorisations, compétences et connaissances requises afin de leur permettre respectivement de fournir et d'utiliser le Service conformément aux présentes CGS.

14.2 Force majeure. Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable au cas où elle ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations contractuelles pour des raisons de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et la jurisprudence des tribunaux judiciaires français. En cas de force majeure, les obligations respectives des Parties seront suspendues pendant la durée de la cause de force majeure et la durée de la Commande sera prolongée d'autant.

14.3. Divisibilité. La nullité d'une des clauses des CGS souscrites auprès de XMCO prononcée en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses des CGS qui garderont leur plein effet et portée. Les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'objet des CGS.

14.4. Intitulés. Les intitulés des articles des CGS ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle.

14.5. Non renonciation. Le fait que XMCO ne se prévale pas de l'une quelconque des stipulations des présentes CGS ou du manquement à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales du Service ne peut être interprété comme valant renonciation par XMCO à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites CGS.

14.6 Indépendance. Aucune stipulation des présentes CGS ne peut être interprétée comme

étant constitutive d'un mandat, d'une joint-venture, d'une société créée de fait ou de toute autre forme de société ou groupement ou de toute autre forme de personne morale. Le Client et XMCO demeurent indépendants.

14.7 Cession du Contrat. Aucune des Parties n'est autorisée à céder le présent Contrat même partiellement, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie.

14.8 Communications. Sous réserve des autres modes de communication et destinataires prévues dans les CGS, toutes les notifications, mises en demeure et autres communications adressées entre les Parties sont réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées :

- A XMCO : par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de son siège social telle que mentionnée en en-tête des présentes CGS.
- Au Client : par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale associée au Compte Client.

14.9 Publicité et promotion. Sauf décision contraire du Client communiquée par celui-ci à XMCO selon les modalités susvisées, XMCO est autorisée à se prévaloir de la relation commerciale entretenue avec le Client dans le cadre de la conduite de ses activités commerciales auprès de clients et prospects.

14.10 Convention sur la preuve. Le Client reconnaît à l'écrit sur support électronique a la même force et valeur probante que l'écrit sur support papier. Le Client reconnaît et accepte expressément que (i) les informations, documents contractuels et l'ensemble des pièces y afférents puissent être établis et conservés sur tout support durable, (ii) la preuve des opérations réalisées à partir du Compte Client et d'un Compte Utilisateur soit rapportée par tout support durable constatant lesdites opérations, (iii) toute opération effectuée, après Authentification, est réputée effectuée par et/ou pour le compte du Client et que (iv) les données du système d'information de XMCO ou de ses sous-traitants, telles que les logs de connexion au Compte Client et à un Compte Utilisateur, récapitulatifs de Commande et de paiement sont opposables au Client et recevables y compris dans le cadre de procédures judiciaires.

14.11 Survivance. L'arrivée du terme ou la résiliation anticipée du Contrat n'affectera pas la validité des droits et obligations prévus aux Articles « Confidentialité », « Responsabilité », « Propriété intellectuelle », « Communication », « Loi – Règlement amiable – Compétente juridictionnelle ».

15 LOI – REGLEMENT AMIABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

15.1. Loi applicable. Les Conditions Générales du Service sont régies par le droit français à l'exclusion de toute autre législation.

15.2. Conciliation préalable à toute action judiciaire. Tout litige qui pourra naître à l'occasion de l'exécution des présentes CGS, relatif notamment à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur cessation devra être porté à la connaissance de l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant précisément les griefs en vue d'une conciliation et ce, avant toute action judiciaire. Si les Parties parviennent à un accord, elles rédigeront une transaction pourvue de l'autorité de la chose jugée, conformément aux articles 2044 à 2052 du Code Civil. Tous les documents et informations échangés entre les Parties pour les besoins de la conciliation, ainsi que les reconnaissances de responsabilités et/ou offres transactionnelles échangées à cette occasion, seront confidentiels et ne pourront être opposés à l'autre Partie en cas d'échec de la procédure amiable.

15.3. Compétence juridictionnelle. A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, en cas de litige entre le Client et XMCO, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents situés dans le ressort du siège social de XMCO, quels que soient le lieu d'exécution des CGS, le domicile du défendeur ou le mode de règlement accepté. Cette clause s'applique également en cas de référé, de recours en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode ou les modalités de paiement.

ANNEXE – DESCRIPTIF DES PACK SAQ

PACK SAQ A

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui sous-traitent entièrement le paiement à un prestataire certifié PCI DSS; qui acceptent uniquement les transactions dites carte absente; qui ne stockent, traitent, transmettent aucune donnée de carte dans leurs locaux ou systèmes d'information.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ A-EP

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui sous-traitent partiellement le paiement à un prestataire certifié PCI DSS mais qui ont une influence sur la sécurité de la transaction ou de la page de paiement; qui acceptent uniquement les transactions dites carte absente; qui ne stockent, traitent, transmettent aucune donnée de carte dans leurs locaux ou systèmes d'information.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ B

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui traitent les données de carte uniquement par des périphériques d'impression ou des terminaux autonomes à liaisons directes.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ B-IP

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui traitent les données de carte uniquement par des périphériques autonomes approuvés PCI PTS avec connexion IP vers le service de traitement de paiement.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ C

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui traitent les données de carte par des systèmes de point de vente directement connectés à Internet; qui ne stockent pas de données de carte sous forme électronique.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ C-VT

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui traitent les données de carte par des terminaux virtuels directement connectés à Internet; qui ne stockent pas de données de carte sous forme électronique.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ P2PE

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants qui traitent les données de carte par des terminaux de paiement certifiés PCI P2PE uniquement; qui ne stockent pas de données de carte sous forme électronique.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

PACK SAQ D

- Description : questionnaire d'auto-évaluation applicable aux commerçants et prestataires de services ne satisfaisant pas aux critères des types de SAQ précédents.
- Jetons inclus
 - au choix : 1/2/3/4/5 jetons SAQ
 - 5 jetons Formations
 - 5 jetons Quiz

FIN DU DOCUMENT